

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À L'HÔTEL DES COMMANDANTS À GASPÉ, LE MERCREDI 20 JUIN 2018 À 12 H

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Denis Fortin, maire de Cloridorme

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Diane Shaink, secrétaire-trésorière adjointe
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 12 h.

2. RÉSOLUTION 18-87 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 20 juin 2018 soit et est adopté tel que déposé, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 20 juin 2018
3. Certificat de conformité : Règlement numéro 1156-11-29 modifiant le règlement de zonage numéro 1156-11 de la Ville de Gaspé
4. Avis d'intention – Laboratoires d'innovations bioalimentaires
5. Levée de la réunion

3. RÉSOLUTION 18-88 : CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT NUMÉRO 1156-11-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1156-11 DE LA VILLE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté doit établir la conformité du règlement aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou de le désapprouver le cas contraire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Gaspé a adopté le règlement 1156-11-29 le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Denis Fortin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- approuve la conformité du règlement 1156-11-29;
- adopte la présente résolution approuvant le règlement 1156-11-29;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à la municipalité.

4. RÉOLUTION 18-89 : AVIS D'INTENTION – LABORATOIRES D'INNOVATIONS BIOALIMENTAIRES

- CONSIDÉRANT le volet Autonomie et sécurité alimentaire priorisé par les instances locales en développement social;
- CONSIDÉRANT le projet *Agriculture urbaine* actuellement en œuvre dans la MRC de La Côte-de-Gaspé;
- CONSIDÉRANT la concertation des trois (3) MRC, Haute-Gaspésie, Rocher-Percé et Côte-de-Gaspé, en lien avec le projet *Nourrir notre monde*;
- CONSIDÉRANT le programme de *Laboratoires d'innovations bioalimentaires* mis sur pied par le MAPAQ;
- CONSIDÉRANT que ce programme se veut une poursuite ou un complément des projets *Nourrir notre monde* et *Agriculture urbaine*;
- CONSIDÉRANT le dépôt des projets dans ce programme se fera à l'automne 2018 ou même à l'hiver 2019;
- CONSIDÉRANT qu'un avis d'intention de déposer un projet est exigé avant le 6 juillet 2018;
- CONSIDÉRANT que la MRC est bien positionnée pour déposer un projet au nom des trois (3) MRC;
- CONSIDÉRANT qu'un avis d'intention n'entraîne aucune obligation pour la MRC;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé présente un avis d'intention de déposer un projet dans le cadre du programme *Laboratoires d'innovations bioalimentaires* du MAPAQ.

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Sur proposition de monsieur Denis Fortin, la réunion est levée à 12 h 3.

Daniel Côté
Préfet

Diane Shaik
Secrétaire-trésorière adjointe